



Avis public

Aux personnes intéressées par le projet de règlement de zonage numéro 2012-362-8 modifiant le règlement de zonage numéro 2012-362 et ses amendements

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance tenue le 8 mars 2021, le conseil a adopté le projet de règlement de zonage numéro 2012-362-8 modifiant le règlement de zonage numéro 2012-362 et ses amendements.

En contexte de pandémie, la consultation publique durant laquelle doit normalement être présenté le projet de règlement de zonage est remplacée par une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours suivant le présent avis, soit du 18 mars au 1^{er} avril 2021 inclusivement.

Pour permettre à toute personne intéressée de se faire entendre, les commentaires écrits pourront être reçus par courriel (reception@municipalitenominique.qc.ca) ou courrier (2110, chemin du Tour-du-Lac, Nominique (Québec) J0W 1R0), conformément aux directives du gouvernement du Québec.

Ce projet de règlement visant l'ensemble du territoire de la municipalité contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Voici les chapitres du règlement qui sont visés par des modifications :

- Chapitre 1 : Dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives
- Chapitre 4 : Dispositions normatives s'appliquant à l'ensemble du territoire
- Chapitre 5 : Dispositions s'appliquant aux terrains et aux bâtiments appartenant au groupe « habitation »
- Chapitre 7 : Dispositions relatives aux stationnements et aux espaces de chargement
- Chapitre 9 : Normes spéciales
- Chapitre 14 : Dispositions s'appliquant aux bâtiments, usages, terrains et enseignes dérogatoires
- Annexes A : Grilles des usages et normes

Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la municipalité de Nominique (www.municipalitenominique.qc.ca).

Donné à Nominique, ce 11 mars 2021.

François St-Amour, ing.
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en le publiant sur le site Internet de la Municipalité, le 16 mars 2021, entre 8 heures et 16 heures et en le publiant dans le journal l'Information du Nord, Vallée de la Rouge, semaine du 15 mars 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16^e jour de mars 2021.